DEC 17/2013

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUATORZIEME LÉGISLATURE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2012-2013

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 11 juillet 2013 Enregistré à la Présidence du Sénat le 11 juillet 2013

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Virement de crédits n° DEC 17/2013 - Section III - Commission du budget général 2013



CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 5 juillet 2013 (OR. en)

11825/13

FIN 393

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	M. Janusz LEWANDOWSKI, membre de la Commission européenne
Date de réception:	5 juillet 2013
Destinataire:	M. Brian HAYES, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Virement de crédits no DEC 17/2013 - Section III - Commission -
	du budget général 2013

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC 17/2013.

p.j.: DEC 17/2013

11825/13 FR DG G IIA

rs

COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 01/07/2013

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2013 SECTION III - COMMISSION TITRES 18, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 17/2013

	E	N EUROS
ORIGINE DES CRÉDITS		
DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières		
ARTICLE - 40 02 41 Crédits dissociés	CE	- 97 800 000
	СР	- 58 221 400
DESTINATION DES CRÉDITS		
AU CHAPITRE - 1802 Solidarité - Frontières extérieures, retour, politique des visas et libre circulation des personnes		
ARTICLE - 18 02 05 Système d'information sur les visas (VIS)	CE	1 750 000
	СР	5 471 400
ARTICLE - 18 02 06 Fonds pour les frontières extérieures	CE	83 000 000
	СР	44 200 000
AU CHAPITRE - 1805 Sécurité et protection des libertés		
ARTICLE - 18 05 08 Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme	CE	2 420 000
	СР	1 550 000
ARTICLE - 18 05 09 Prévenir et combattre la criminalité	CE	10 630 000
	CP	7 000 000

Justification en vue de la levée des réserves concernant quatre lignes budgétaires relatives à Schengen

Le Parlement européen a placé dans la réserve une partie des crédits prévus en 2013 pour les lignes suivantes:

- Système d'information sur les visas (18 02 05),
- Fonds pour les frontières extérieures (18 02 06),
- Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme (18 05 08) et
- Prévenir et combattre la criminalité (18 05 09),

en posant comme condition que ces crédits seraient débloqués «une fois que le Parlement européen et le Conseil seront parvenus à une solution satisfaisante en ce qui concerne la gouvernance de Schengen».

Le 29 mai 2013, lors du trilogue final sur le paquet «Gouvernance de Schengen», les colégislateurs ont dégagé un accord englobant le mécanisme d'évaluation de Schengen (SchEval) et le code frontières Schengen (CFS). Les textes approuvés sont largement fondés sur le compromis avalisé par le Coreper le 24 mai 2013. La clause passerelle figurant dans le code frontières Schengen a été insérée pour garantir la consultation du Parlement européen sur toute modification future du règlement portant création du mécanisme d'évaluation de Schengen.

Tout en rappelant l'historique complexe de ce dossier, avec ses importantes implications interinstitutionnelles, les colégislateurs et la Commission ont salué l'accord comme une amélioration considérable de la structure de gouvernance dans l'espace Schengen.

L'adoption du rapport Weber (code frontières Schengen) et du rapport Coelho (mécanisme d'évaluation de Schengen) a été votée par le Parlement européen réuni en séance plénière le 12 juin 2013. Le paquet «Gouvernance de Schengen» devrait ainsi être formellement adopté par le Conseil à l'automne.

En conclusion, considérant que la condition posée pour le déblocage des crédits de la réserve a été pleinement remplie, la Commission demande que des montants de 97,8 millions d'EUR en engagements et de 58,22 millions d'EUR en paiements soient virés de la ligne 40 02 41 vers les lignes suivantes:

- 18 02 05 Système d'information sur les visas (VIS): 1,75 million d'EUR en engagements et 5,47 millions d'EUR en paiements;
- 18 02 06 Fonds pour les frontières extérieures: 83 millions d'EUR en engagements et 44,2 millions d'EUR en paiements;
- 18 05 08 Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme (CIPS): 2,42 millions d'EUR en engagements et 1,55 million d'EUR en paiements;
- 18 05 09 Prévenir et combattre la criminalité (ISEC): 10,63 millions d'EUR en engagements et 7 millions d'EUR en paiements.

I. RENFORCEMENT

I.A

a) Intitulé de la ligne

18 02 05 - Système d'information sur les visas (VIS)

b) Données chiffrées à la date du 15/06/2013

		CE	СР
1A. 1B. 2.	Crédits de l'exercice (budget initial + BR) Crédits de l'exercice (AELE) Virements	7 000 000 0 0	21 568 782 0 0
3. 4.	Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2) Exécution des crédits définitifs de l'exercice	7 000 000	21 568 782 13 195 487
5. 6.	Crédits inutilisés/disponibles (3-4) Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	7 000 000 8 750 000	8 373 295 13 844 695
7.	Renforcement proposé	1 750 000	5 471 400
8.	Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	25,00 %	25,37 %
9.	Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26 §1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a
c)	Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)	CE	СР
		0.507.474	2 004 070

		CE	CP
1.	Crédits disponibles en début d'année	2 587 171	3 081 278
2.	Crédits disponibles à la date du 15/06/2013	2 564 386	0
3.	Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,88 %	100,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

a) Intitulé de la ligne

18 02 06 - Fonds pour les frontières extérieures

b)	Données chiffré	<u>ées à la date</u>	<u>du 15/06/2013</u>
----	-----------------	----------------------	----------------------

		CE	СР
1A. 1B.	Crédits de l'exercice (budget initial + BR) Crédits de l'exercice (AELE)	332 000 000	174 240 625 0
2.	Virements	0	-20 000 000
3.	Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	332 000 000	154 240 625
4.	Exécution des crédits définitifs de l'exercice	10 662 687	34 946 952
5.	Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	321 337 313	119 293 673
6.	Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	404 337 313	163 493 673
7.	Renforcement proposé	83 000 000	44 200 000
8.	Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	25,00 %	25,37 %
9.	Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26 §1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a
,			

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

		CE	СР
1. 2	Crédits disponibles en début d'année Crédits disponibles à la date du 15/06/2013	5 625 946 5 625 946	408 687 0
3.	Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00 %	100,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

a) Intitulé de la ligne

18 05 08 - Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme

b)	Données chiffrées à la date du 15/06/2013		
		CE	СР
1A.	Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	9 680 000	6 110 248
1B.	` ,	0	0
2.	Virements	0	0
0	0 (0.000.000	C 440 040
3. 4	Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	9 680 000 9 680 000	6 110 248 3 587 281
4.	Exécution des crédits définitifs de l'exercice	9 000 000	3 307 201
5.	Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	0	2 522 967
6.	Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	2 420 000	4 072 967
7.	Renforcement proposé	2 420 000	1 550 000
8.	Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	25,00 %	25,37 %
9.	Pourcentage des renforcements cumulés en application de	n/a	n/a
	l'article 26 §1 b et c du règlement financier, calculé selon		
	l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice		
c)	Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)		
,		CE	СР
1.	Crédits disponibles en début d'année	89 462	88 987
2.	Crédits disponibles à la date du 15/06/2013	89 462	3 506
3.	Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00 %	96,06 %

d) Justification détaillée du renforcement

a) <u>Intitulé de la ligne</u>

18 05 09 - Prévenir et combattre la criminalité

b) Données chiffrées à la date du 15/06/2013

		CE	CP
1A. 1B. 2.	creams as removed (a angle a minute of the control	42 520 000 0 0	27 594 669 0 0
3. 4.	Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2) Exécution des crédits définitifs de l'exercice	42 520 000 42 520 000	27 594 669 26 652 319
5. 6.	Crédits inutilisés/disponibles (3-4) Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	0 10 630 000	942 350 7 942 350
7.	Renforcement proposé	10 630 000	7 000 000
8.	Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	25,00 %	25,37 %
9.	Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26 §1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a
c)	Pacettes provenant de recouvrement reportées (C5)		

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

		CE	СР
1. 2.	Crédits disponibles en début d'année Crédits disponibles à la date du 15/06/2013	1 693 720 1 678 720	22 183 0
3.	Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,89 %	100,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

40 02 41 - Crédits dissociés

		CE	СР
1A. 1B.	Crédits de l'exercice (budget initial + BR) Crédits de l'exercice (AELE)	278 891 985 0	188 563 836 0
2.	Virements	-49 000 000	-4 843 254
3.	Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	229 891 985	183 720 582
4.	Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	0
5. 6.	Crédits inutilisés/disponibles (3-4) Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	229 891 985 n/a	183 720 582 n/a
7.	Prélèvement proposé	97 800 000	58 221 400
8.	Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	35,07 %	30,88 %
9.	Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

		CE	СР
1.	Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. 3.	Crédits disponibles à la date du 15/06/2013 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement